

## PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**la 1<sup>ère</sup> série de compléments au budget 2026*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal du 1er septembre 2016, la Municipalité sollicite l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

		<b>Budget 2026</b>	<b>Crédit compl.</b>
<b>CHARGES</b>			
<u>1. ADMINISTRATION GENERALE</u>			
02200.3010.10	Salaire du personnel des auxiliaires CHANC-JUR- remplacement d'une juriste pour congé maternité (décision municipale du 22.04.2026)	65'630	35'300
<u>2. SPORTS, BATIMENTS ET JUMELAGES</u>			
02900.3130.00	Prestations de services et honoraires Engagement d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi des projets « Extension du collège de la Passerelle » et « Extension de la crèche du P'tit Phare au Quai de Nogent 5 » suite à l'absence prolongée d'une collaboratrice (décision municipale du 11.02.2026)	32'500	48'000
34100.3010.10	Salaire du personnel des auxiliaires Projet Urbanas - chargé-e de projet en CDD à 40% (décision municipale du 17.12.2025) <i>Remarque : cette demande est entièrement compensée par le financement du projet Urbanas – Promotion Santé Suisse</i>	37'500	50'000
96300.3430.40/05	Travaux de gros entretien, bâtiments PF Camping - travaux urgents, remplacement de poteaux en bois de support du réseau d'installation électrique (décision municipale du 28.01.2026)	294'050	31'000
<u>3. MOBILITE, ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES</u>			

61502.3151.02	Entretien des véhicules Réparations sur le camion SCANIA avec le boîtier moteur (décision municipale du 11.03.2026)	285'000	5'900
61502.3151.02	Entretien des véhicules Réparation de pièces composant le véhicule utilitaire Goupil G5 (décision municipale du 25.03.2026)	285'000	12'900

#### 4. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

43000.3116.00/03	Matériel et équipements sanitaires Remplacement de matériel de la Clinique dentaire de la jeunesse (décision municipale du 11.03.2026)	4'000	7'500
54400.3130.00/02	Prestations de services et honoraires Enfance et familles - engagement de l'association Beau Bon Bien pour la restauration des centres aérés (décision municipale du 01.04.2026) <i>Remarque : cette demande est entièrement compensée par le traitement salarial du poste de cuisinier (cpte 5400.3010.00)</i>	18'540	19'250
56000.3130.00	Prestations de services et honoraires Projets de convention avec l'Asloca et l'USPI-Vaud (décision municipale du 25.02.2026)	2'000	12'500
57900.3132.00	Honoraires conseillers externes, experts Aménagement de la cour de Zone Bleue (décision municipale du 04.03.2026)	81'000	50'000
57901.3132.00	Honoraires conseillers externes, experts Renforcement de Zone Bleue, mandat Unisanté (décision municipale du 25.02.2026) <i>Remarque : cette demande est partiellement compensée par un financement de CHF 30'000.- de la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA)</i>	4'335	46'200

57901.3130.15	Frais de réception et de manifestation Société de développement du quartier des Cygnes – demande de soutien à la fête des 100 ans de l'association (décision municipale du 22.04.2026) <i>Remarque : cette demande est entièrement compensée par un financement de CHF 22'800.- sur le cpte 57901.4635.00</i>	54'500	15'000
57900.3160.00	Loyer et bail à ferme des biens-fonds Relocalisation provisoire d'une partie de JECOS - location des bureaux Route de Lausanne (décision municipale du 11.03.2026)	0	50'000
57900.3110.00	Meubles et appareils de bureau Relocalisation provisoire d'une partie de JECOS - aménagement des locaux, mobilier et déménagement (décision municipale du 11.03.2026)	5'000	50'000
53500.3634.10	Aides et subventions pour les aînés (COSY) Manifestations et activités prévues dans le cadre du 10 <sup>e</sup> anniversaire du COSY (décision municipale du 25.02.2026) <i>Remarque : cette demande est entièrement compensée par un prélèvement dans le fonds de politique pour les aînés du COSY (cpte 2910.51)</i>	30'750	16'000

## 5. SECURITE PUBLIQUE

11100.3132.00	Honoraires conseillers externes, experts Autonomisation de la comptabilité de PNV, achat d'un logiciel (décision municipale du 29.04.2026)	94'600	22'000
11100.3132.00	Honoraires conseillers externes, experts Les interactions entre la police et ses publics - étude par immersion ethnographique à la Police Nord Vaudois (décision municipale du 22.04.2026) <i>Remarque : cette demande est entièrement compensée par une diminution des frais du personnel des auxiliaires cpte 3010.10</i>	94'600	30'000

6. URBANISME, RH, CULTURE ET DURABILITE

02220.3091.00	Recrutement du personnel Processus de recrutement du/de la chef-fe de service du Service des énergies (décision municipale du 04.03.2026) <i>Remarque : cette demande est compensée par une diminution des frais de personnel pour le poste concerné</i>	55'000	50'000
79001.3132.00	Honoraires conseillers externes, experts Travaux de remise en état de la parcelle n° 5399 et réalisation du cheminement de mobilité douce (objet prévu en 2025, reporté en 2026) (décision municipale du 14.01.2026)	250'000	30'000
79001.3132.00	Honoraires conseillers externes, experts Études de base Commune pour les secteurs concernés par les projets patinoire, stade municipal et Sports 5 ; premiers jalons (décision municipale du 25.03.2026)	250'000	50'000
79001.3140.00	Entretien des terrains, parcs et loisirs Cour d'école de la Villette – Réfection du sol d'un jeu suite à des actes de vandalisme (décision municipale du 22.04.2026) <i>Remarque : cette demande est partiellement compensée par une recette d'indemnisation d'assurance de CHF 33'170.-, cpte 79001.4260.00 Remboursement de frais</i>	40'000	48'000
79002.3010.00	Salaires du personnel administratif, exploitation Mesures de remplacement de deux collaboratrices pour cause de congés maternités (décision municipale du 14.01.2026)	606'580	37'300

7. ENERGIES

87901.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles Réparation du toit du poste électrique de la rue de Montagny suite à la tempête Benjamin (décision municipale du 11.03.2026)	179'400	47'000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>806'850</b>

**REVENUS**1. SPORTS, BATIMENTS ET JUMELAGES

34100.4635.00	Participation de tiers, sponsoring contre- prestations Projet Urbasan - Financement du projet Urbasan par Promotion Santé Suisse (décision municipale du 17.12.2025)	87'000	50'000
---------------	--	--------	--------

2. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

57901.4635.00	Participations de tiers, sponsoring contre- prestations Renforcement de Zone Bleue, mandat Unisanté, Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA) (décision municipale du 25.02.2026)	281'240	30'000
57901.4635.00	Participations de tiers, sponsoring contre- prestations Collaboration avec Pro Senectute autour de l'accompagnement de démarches communautaires selon la méthodologie « Quartiers solidaires », solde non utilisé lors de la démarche communautaire de fin 2024 (décision municipale du 22.04.2026)	281'240	22'800
53500.4511.00	Prélèvement fonds généraux capital propre Manifestations et activités prévues dans le cadre du 10 <sup>e</sup> anniversaire du COSY (décision municipale du 25.02.2026)	0	16'000

3. URBANISME, RH, CULTURE ET DURABILITE

79001.4260.00	Remboursement de frais Cours d'école de la Villette - Indemnisation d'assurance liée à la réfection du sol d'un jeu suite à des actes de vandalisme (décision municipale du 22.04.2026)	0	33'170
<b>TOTAL DES REVENUS</b>			<b>151'970</b>

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :


Article 1: Des compléments au budget 2026, représentant au total une augmentation de charges nettes de CHF 611'880.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2: La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2026	9'160'500		
	Modification des charges	Modification de revenus	
Administration générale	35'300		
Finances et tourisme			
Sports, bâtiments et jumelages	129'000	50'000	
Mobilité, environnement et infrastructures	18'800		
Jeunesse et cohésion sociale	266'450	68'800	
Sécurité publique	52'000		
Urbanisme, RH, culture et durabilité	215'300	33'170	
Energies	47'000		
	<b>763'850</b>	<b>151'970</b>	
Charges supplémentaires			<u>611'880</u>
<b>Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires</b>			<b><u>9'772'380</u></b>

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
P. Dessemontet



La Secrétaire adjointe :

  
L. Pellerin

Délégué de la Municipalité : M. Pierre Dessemontet, syndic